



Revendications

Techniciens Référents

La CGT Framatome Jarrie a rencontré les techniciens référents pour travailler sur les revendications en vue des négociations concernant le remplacement de ces techniciens.

Après les discussions, voici les revendications élaborées par les techniciens référents.

- Maintien de la présence de deux remplaçants AMP par secteur.
- Remplacement de l'AMP à raison d'un poste par cycle, y compris pendant les congés.
- Cette proposition entraîne la création d'un salaire minimum intermédiaire de 2910 € pour le classe d'emplois D7, avec un ajustement pour ceux déjà au-dessus de ce seuil.
- Octroi d'une prime de disponibilité mensuelle de 150 €.
- Remplacement exceptionnel d'un AMP dans une autre équipe avec une majoration des heures supplémentaires à 200 %, sous réserve d'un poste par cycle.
- Possibilité pour certains de remplacer leur AMP à un maximum de deux postes par cycle. Cette option nécessite une rémunération à 200 % pour le remplacement de leur AMP au sein de leur équipe.
- Établissement d'une note de direction définissant le fonctionnement du remplacement de l'AMP par le technicien référent (les pouvoirs, le mode de fonctionnement, etc.) par équipe.
- Révision de la prime d'incommodités à 158,62 € pour les techniciens référents ayant un forfait inférieur.

Monsieur le directeur, je vous prie de bien vouloir nous faire part de votre réponse dans les deux prochaines semaines, que ce soit en personne ou par l'intermédiaire de votre conseiller habituel.

